
DECISION N° : 273.12.2025

OBJET : Convention avec la SARL Les doigts de fées– Ateliers dans le cadre des animations de l'AL Antoine de Saint Exupéry

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-22,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal 065.05.2020 du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T,

VU la proposition de convention de la SARL Les doigts de fées, relative à des ateliers, ci-annexée,

Considérant la volonté de la ville de proposer aux enfants accueillis dans les centres de loisirs des animations culturelles.

DECIDE :

Article 1 :

De signer une convention avec la SARL Les doigts de fées, sise 16 rue de la Friche 95520 Osny, représentée par sa gérante Nadine Nowicki Lainé, relative à une prestation de service consistant en un atelier « Décoration de châssis ».

Article 2 :

La prestation se déroulera le mercredi 26 novembre 2025, de 9 h 30 à 11 h 30 pour les enfants de l'accueil de loisirs Antoine de Saint Exupéry, 4 parvis Antoine de Saint Exupéry à Osny.

Article 3 :

DIT que la dépense résultant de ladite convention d'un montant de 250 TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2025 de la commune.

Article 4 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Fait à OSNY, le 04 DEC. 2025

Le Maire,

Jean-Michel LEVESQUE

CONVENTION

Entre les soussignés :

SARL LES DOIGTS DE FEES

N° Siret : 48498472900026

Code APE : 4791B

Siège social : 16 Rue de la Friche – 95520 Osny

Téléphone : 06 09 14 02 79

Représentée par : Nadine Nowicki Lainé

Agissant en qualité de : Gérante

Ci-après dénommer : « Le Producteur »

D'une part

Et :

Mairie d'OSNY

Rue William Thornley

95520 Osny

Téléphone : 01 34 25 42 00

Représentée par : Jean-Michel Levesque

Agissant en qualité de : Maire

Ci-après dénommer : « L'organisateur »

D'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

1. NATURE DE LA PRESTATION : 26/11/2025 – 9h30 -11h30 - Atelier Enfants – Accueil Saint-Exupéry Osny – Déco sur Châssis

2. PAIEMENT : 250.00 € - Virement – IBAN : FR76 3000 3016 6300 0200 75664 895 – SOGEFRPP

Code banque 30003 Code guichet 01663 N° compte 00020075648 Clé 95 – SG Jouy Le Moutier

3. ASSURANCES : Le Producteur est tenu d'assurer son personnel pour les accidents ou incidents qu'il pourrait causer.

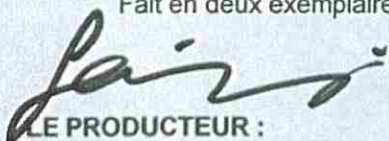
4. AUTRES : Le PRODUCTEUR assumera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché.

5. ANNULATION DU CONTRAT :

Du fait de l'Organisateur, l'annulation donnera lieu à une indemnité de 20% du montant total sauf cas de force majeure.

Du fait du Producteur, en cas de force majeure, il devra prévenir au plus vite et s'engage à reporter à une autre date la prestation.

Fait en deux exemplaires à Osny, le 08/11/2025

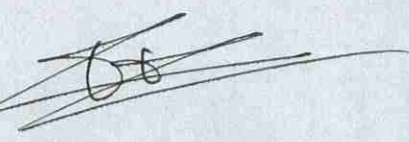


LE PRODUCTEUR :

La présidente

Nadine NOWICKI LAINE





L'ORGANISATEUR :

Le maire

Jean-Michel LEVESQUE